ASSEMBLÉE NATIONALE

10ème législature

Chypre

Question écrite n° 40557

Texte de la question

M. Patrick Devedjian appelle l'attention de M. le ministre des affaires etrangeres sur la disparition, au cours de l'invasion de la Republique de Chypre par l'armee turque, de 1619 Chypriotes grecs. M. Denktash, chef de la communaute chypriote turque, a declare le 1er mars 1996 que ces disparus avaient ete assassines par des organisations paramilitaires chypriotes turques. Cette declaration a d'ailleurs ete condamnee par le Parlement europeen le 27 mars 1996. Le gouvernement de la Republique de Chypre a manifeste son intention de faire juger les responsables de ces assassinats devant le tribunal penal international. Il lui demande de bien vouloir lui preciser la position du gouvernement francais sur cette question et notamment sur la comparution des responsables de ces crimes devant la justice internationale.

Texte de la réponse

L'honorable parlementaire a bien voulu appeler l'attention du ministre sur le probleme des personnes disparues a Chypre. En l'absence d'autres preuves, il est admis par l'ONU que les personnes disparues depuis l'invasion turque de Chypre en 1974 sont malheureusement mortes. Par ailleurs, les autorites chypriotes a Nicosie n'appellent pas a des sanctions mais exigent que des informations precises soient fournies au comite tripartite sur les disparus. La France, pour sa part, est disposee a contribuer a toute initiative visant a donner plus de substance a ce comite et a ameliorer la cooperation avec la commission d'enquete de l'ONU. Conformement a notre tradition d'attachement au respect des droits de l'homme, nous souhaitons que ce drame pour les familles directement touchees puisse etre resolu a la faveur d'une reprise, que nous esperons prochaine, des contacts intercommunautaires interrompus depuis fin 1994. Plus generalement, la France n'a cesse d'exprimer le souhait que la question de Chypre trouve une solution juste et durable conformement aux principes du droit international et aux resolutions pertinentes des Nations unies. Elle poursuivra ses efforts pour contribuer a faire avancer un reglement politique global.

Données clés

Auteur : M. Devedjian Patrick
Circonscription : - RPR
Type de question : Question écrite
Numéro de la question : 40557
Rubrique : Politique exterieure
Ministère interrogé : affaires étrangères
Ministère attributaire : affaires étrangères

Date(s) clée(s)

Question publiée le : 1er juillet 1996, page 3472
Réponse publiée le : 5 août 1996, page 4246